



Communiqué de **PRESSE**

Mercredi 6 mai 2020

Recyclage des déchets à l'issue du confinement **Adoptons le réemploi et laissons à la filière le temps de se réorganiser**

À partir du lundi 11 mai, dans le cadre du déconfinement décidé par le Gouvernement, les collectivités vont rouvrir progressivement les déchèteries aux particuliers, selon des conditions de sécurité adaptées à toutes et tous. Pour autant, toutes les filières qui permettent le recyclage, le réemploi ou le traitement des déchets déposés n'auront pas encore retrouvé leur rythme opérationnel de fonctionnement. Chargée de planifier la gestion des déchets à l'échelle du territoire, la Région, en lien avec l'ADEME et les collectivités responsables de la collecte et du traitement, invite donc les Bretonnes et les Bretons à adopter les bons gestes, en cette période transitoire et à prendre le temps de la réflexion avant de se rendre dans les déchèteries et les recycleries, permettant ainsi aux acteurs de la filière de se réorganiser.

Pendant ces longues semaines chez soi, nombreux ont été celles et ceux qui en ont profité pour ranger placards, garage, grenier... ou encore nettoyer leur jardin.

À la sortie de cette période de confinement, se précipiter en déchèterie pour se débarrasser des rebuts de ce tri de printemps est tentant. Toutefois, avant d'agir ainsi, il convient de se poser plusieurs (simples et bonnes) questions :

- **Les déchets de tontes de pelouses et de taille de haie ne pourraient-ils pas être valorisés en compost ou en paillage pour les plantations du jardin ?**
- **Les vêtements qui ne seront plus jamais portés ne pourraient-ils pas attendre encore dans leurs cartons avant d'être donnés aux associations caritatives qui les collectent ?**
- **Les objets inutilisés (mobilier, jouets, articles de puériculture, vaisselle...) ne pourraient-ils pas bénéficier d'une seconde vie en étant déposés dans une recyclerie/ressourcerie ou revendus sur des sites de vente en ligne ?**
- **L'électroménager en panne, les chaussures abimées... ne pourraient-ils pas être remis en état par des artisans, notamment les « Répar'acteurs » ?**

Prendre le temps de répondre à ces questions, c'est en donner aux différentes structures qui œuvrent à la récupération des déchets et à leur transformation en ressources, à l'heure de la reprise de leurs activités.

C'est dans le cadre de sa responsabilité de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, élaboré avec l'ADEME, en lien avec les collectivités de collecte et de traitement, que **la Région appelle les Bretonnes et les Bretons à adopter les bons gestes et à faciliter ainsi la tâche de toutes celles et ceux qui ont assuré la continuité du service de collecte et de traitement de leurs déchets durant la période de confinement.**

Pour connaître les actualités des collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ainsi que la liste des acteurs du réemploi en Bretagne, **rendez-vous sur :**
<https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/zerodechet/>.